

**PREMIER PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES**

**I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR /.....<sup>14</sup> / F/ 2022-2023 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DES POMPES DE FORAGE A KOBERO**

Date de publication : <sup>02</sup> / <sup>01</sup> / 2022

Date d'ouverture des offres : <sup>23</sup> / <sup>01</sup> / 2023

**1. Objet**

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour « **La fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des pompes de forage à Kobero** » dans le but de remplacer les pompes existantes qui sont actuellement en état de défectuosité dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres. Les travaux à exécuter sont les suivants :

- Fourniture des pompes de forages
- Installations, mise en service et la formation des utilisateurs des pompes fournies

**2. Financement**

Le marché est financé à 100 % par le budget de l'OBR, exercice 2022-2023.

**3. Spécifications du marché et allotissement**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

La fourniture et les travaux d'installation sont à exécuter dans un délai maximal de soixante (60) jours calendaires, comptés à partir de la notification définitive du marché. Un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Le marché est constitué d'un seul.

**4. Condition de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 151,152,154,155, 156, 157 et 158

de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens des articles 153 et 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

#### **5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 min à 12 heures précises, heure locale, au **Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/ 22282216.**

Il pourra être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sis au Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux de l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

#### **6. Garantie bancaire de soumission**

Le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission de :

**- trois cent mille de francs burundais (300 000 BIF).**

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque ou une microfinance agréée. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

#### **7. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 23/01/2023 à 09 h 30. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas considérée pour l'analyse.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 10h 00'.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

### 9. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans les DPAO et à la Section II du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### 10. Visite des lieux

Une visite du site où sera installée les pompes est prévue en date du 12/01/2023 à partir de 10 heures au poste frontière de KOBERO.

Au cours de cette visite, des précisions seront données aux soumissionnaires sur la nature et la description détaillée des travaux à faire sur place.

### 11. Adresse pour renseignements

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante :

Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282216.

Fait à Bujumbura, le 09/01/2022

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE  
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO